DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-265

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

locales

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Sous matière :

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

Subventions

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: ANNULATION DE **SUBVENTIONS** 2020

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des Membres en exercices.

RENDU EXECUTOIRE

Procurations:

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 09.12.2020

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents: Néant

AFFICHAGE EN DATE DU: 09.12.2020

Secrétaire: M. PERLES Bruno

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU 2 3 DEC. 2020

> Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a voté au budget 2020 une subvention de :

- 7 000 € pour l'association « Comité de jumelage »
- 3 500 € pour « La solidaire Légion » 0
- . 6 500 € pour « les Croquignous »
- 800 € pour « le Volley Club »

Concernant le « Comité de jumelage » un premier versement de 1 500 € a été effectué en septembre 2020 et aucune autre activité nécessitant le complément de subvention ne sera assurée par l'association jusqu'à la fin de l'année. Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ladite association, d'annuler le versement du solde de 5 500 €.

Concernant la solidaire Légion, suite à la crise sanitaire, la course a été annulée.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ladite association, d'annuler le versement de la subvention de 3 500 €.

Concernant les Croquignous, suite à la crise sanitaire, le Festival de la caricature 2020 a été annulé.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ladite association, d'annuler le versement de la subvention de 6 500 €.

Concernant le Volley Club, suite à la crise sanitaire, le 15éme trophée a été annulé.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ledit club, d'annuler le versement de la subvention de 800 €.

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE et AUTORISE, sur proposition de Monsieur le Maire, l'annulation des subventions ou soldes de subventions tels que précisés ci-dessus, pour un montant total de 16 300 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Patrick MAUGARD

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le : 2 3 U.C. 2020 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

Par 12 DEC. 2020

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20201215-DB2020265-DE Reçu le 22/12/2020